
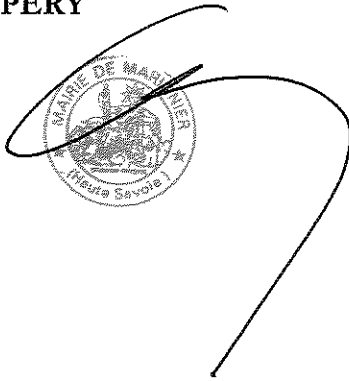


**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 02 MARS 2023**

NUMÉRO DE LA DÉLIBÉRATION	INTITULÉ DE LA DÉLIBÉRATION	DÉCISION
DEL2023_001	Remboursement d'une facture d'achat de brioches à Mme Nathalie PETIT dans le cadre du goûter organisé pour les adhérents de l'association « Temps de Vivre » de Marignier	APPROUVÉE à l'unanimité
DEL2023_002	Débat d'Orientation Budgétaire 2023	A DEBATTU

Le Maire,  
Christophe PERY



La secrétaire,  
Nathalie PETIT



Mis en ligne le 8 mars 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE MARIGNIER

L'an deux mille vingt trois, le deux mars à dix sept heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MARIGNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine ARES,

**Nombre de Membres : en exercice : 13 - Présents : 9 - Votants : 10**

**Date de convocation : 24 février 2023**

**Secrétaire de séance : Madame Nathalie PETIT**

**PRÉSENTS (ES) :** Mesdames et Messieurs Christine ARES, Alain BARALE, Françoise CAILLAT, Pascale FRELIN, Nadège LEVREY, Sylviane NINET, Nathalie PETIT, Michèle REFFET, Catherine ROBEZ MASSON

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mesdames Kéziban OZTURK, Laurette ZANON et Monsieur Christophe PERY

**POUVOIR :** Monsieur Alain GIORDANO à Madame Christine ARES

### **DEL2023 001 :**

**Remboursement d'une facture d'achat de brioches à Mme Nathalie PETIT dans le cadre du goûter organisé pour les adhérents de l'association « Temps de Vivre » de Marignier**

Des brioches ont été achetées par Mme Nathalie PETIT, membre du Conseil d'Administration, dans le cadre d'un goûter organisé pour les adhérents de l'association « Temps de Vivre » de Marignier. Le montant de l'achat est de 22,75 €.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration le remboursement de l'achat effectué.

**Le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**AUTORISE** le remboursement de l'achat de brioches pour un montant de 22,75 €.  
**Il est précisé** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 au compte 6234.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
En Mairie, le 06 mars 2023*

Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,  
Christophe PERY



La secrétaire,  
Nathalie PETIT

Mise en ligne le : 8 mars 2023



« Certifié exécutoire »  
Télétransmis en Sous-Préfecture,  
le 8 mars 2023  
Publié le 8 mars 2023  
Le Maire,  
Christophe PERY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE MARIGNIER

Le 23 mars 2023, le 23 mars à dix sept heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MARIGNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine ARES,

**Nombre de Membres :** en exercice : 13 - Présents : 9 - Votants : 10

**Date de convocation :** 24 février 2023

**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie PETIT

**PRÉSENTS (ES) :** Mesdames et Messieurs Christine ARES, Alain BARALE, Françoise CAILLAT, Pascale FRELIN, Nadège LEVREY, Sylviane NINET, Nathalie PETIT, Michèle REFFET, Catherine ROBEZ MASSON

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mesdames Kéziban OZTURK, Laurette ZANON et Monsieur Christophe PERY

**POUVOIR :** Monsieur Alain GIORDANO à Madame Christine ARES

#### DEL2023\_002 :

#### **Débat d'Orientation Budgétaire 2023**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2312-1 ;

**Vu** la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

**Vu** la Loi n° 2015-99 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

**Considérant** que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape importante de la procédure budgétaire pour les communes : il doit permettre d'informer les membres du Conseil d'Administration sur la situation économique et financière du CCAS afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif ;

**Considérant** la jurisprudence qui expose que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une formalité substantielle, ce qui a pour conséquence de rendre illégale la délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat ;

**Considérant** que ce débat doit intervenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, ce dernier étant voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ne pouvant intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget ;

**Considérant** que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) n'a pas de caractère décisionnel mais doit cependant faire l'objet d'une délibération actant d'un débat ;

**Considérant** que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) permet :

✓ d'exposer l'évolution prévisible des recettes et dépenses,

✓ de restituer le budget à venir et de définir une stratégie financière cohérente ;

Le Président de séance présente le rapport sur les orientations budgétaires.

**Le Conseil d'Administration,**

**A DÉBATTU** des orientations budgétaires 2023.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
En Mairie le 6 mars 2023*



« Certifié exécutoire »  
Téles transmis en Sous-Préfecture,  
le 8 mars 2023  
Publié le 8 mars 2023  
Le Maire,  
Christophe PERY

Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,  
Christophe PERY



La secrétaire,  
Nathalie PETIT

Mise en ligne le : 8 mars 2023

FONCTIONNEMENT		BP 2022	Prévision de CA 2022	CCAS - Débat d'Orientation Budgétaire - 2023	Orientations 2023
Chapitre	Article	LIBELLE	BP 2022	Prévision de CA 2022	
011			82 926,65	69 693,89	
	60623	Autres Fournitures (repas à domicile)	61 300,00	51 247,61	11841 repas ont été livrés en 2022 (13106 en 2021 et 13794 en 2020, soit une baisse de 10,68 % entre 2021 et 2022 et une baisse de 16,49 % entre 2020 et 2022). Pour info, en 2022, 2 bénéficiaires se sont inscrites en EHPAD, 6 personnes sont décédées et 12 personnes ont décidé de ne plus bénéficier du portage. 35 administrés de la commune auront 75 ans en 2022 et sont donc potentiellement de futurs bénéficiaires. Au vu des éléments des deux dernières années, on peut établir une prévision de 12500 repas pour 2023. La révision annuelle du prix Elior à intervenir en avril (date anniversaire du contrat) devrait à peine dépasser 1 % (suivant l'indice des prix à la consommation). Le prix d'achat facturé aux bénéficiaires est de 5,35 € depuis le 01/11/2022, tout régime confondu. Pour rappel, les membres du CCAS projetaient une hausse du tarif à 5,50 € au 01/04/2023, en même temps que l'augmentation Elior. Christophe PERRY et Christine ARES ont rencontré Philippe MAS, maire de la ville de Chusset et proposent de réfléchir, pour 2024, à intégrer la SAEM Cuisines du Faucigny pour la livraison des repas à domicile. La ville de Chusset s'est dotée en 2011 d'un outil permettant de fournir des repas à ses habitants isolés, ses structures d'accueil collectif de petits enfants ainsi qu'à ses services à destination des personnes âgées. Au regard de son succès qualitatif, la ville de Sallanches a fait le choix de rejoindre cette cuisine centrale augmentant la production de 700 repas/jour qui sont servis à côté de Chusset. De fil en aiguille, d'autres communes ont fait le même choix, ce qui représente aujourd'hui 10 communes pour un total de 2 000 repas/jour. Le développement de cet outil de production a contribué à faire passer le statut de SAEM en 2017. Les repas sont élaborés par les cuisines du Faucigny avec le soutien d'une diététicienne. La recette s'adapte au régime diabétique strict (sur prescription médicale). Il est aussi possible de demander une soupe pour le soir sans supplément. Il s'agit donc de réfléchir dès à présent pour un possible changement : non reconduction du contrat Elior au 01/04/2024 (dernière année du marché), évaluation de la qualité des repas, régimes spéciaux, point de livraison, distribution...
	60623	Fourniture du pain (repas à domicile)	7 791,65	6 567,85	Depuis octobre 2022, les boulangeries Super U, Delcourt et Razaire fournissent chacun leur tour, sur une période d'une semaine, le pain qui accompagne les repas à domicile. La boulangerie Delcourt annonce une augmentation de 0,05 €/pain en 2023, soit 0,63 € TTC/pièce. La boulangerie Super U ne prévoit pas d'augmentation en 2023, le prix étant de 0,50 € TTC (pain côtelé et pain de campagne). Une augmentation est possible dans le courant de l'année suivant l'évolution du coût des matières premières.
	60628	Achats non stockés - Autres fournitures		90,66	Achat de brumisateurs dans le cadre du plan canicule.
	6182	Documentation	440,00	426,40	Cet article budgétaire concerne l'abonnement du Dauphiné Liberté pour l'EHPAD "Clos Casat" de Marignier. Cet abonnement est habituellement renouvelé chaque année.
	6234	Manifestations	12 800,00	11 007,51	Le nombre de colis à prévoir en 2023 se décompose comme suit : 184 colis duo (177 en 2022), 237 colis solo (233 en 2022), 32 colis EHPAD (35 en 2022). Le nombre de colis à l'achat est stable. En 2022, les colis composés de produits de la "Ferme des Producteurs" ont été, comme en 2021, appréciés par les aînés. Par ailleurs, des enveloppes (pour les cartes de vœux qui sont jointes aux colis) sont à prévoir à l'achat. Le goûter avec les résidents de l'EHPAD sera reconduit. Une réflexion peut être initiée dès à présent en prévision des animations qui pourraient être conduites dans la salle qui sera mise à disposition des seniors dans le cadre du projet de construction de logements sociaux pour les personnes de plus de 65 ans à côté de la maison de santé. En 2022, le CCAS de Marignier a proposé une séance cinéma suivi d'un goûter dans le cadre de la "semaine bleue". Bien que l'organisation de cette manifestation ait été perturbée par des problèmes techniques pour le diffusion du film, cette action pourrait être reconduite en 2023.
	6238	Divers et publicité	370,00	134,66	Cet article budgétaire concerne les dépliés de la semaine bleue. La "semaine bleue", conduite par la CCFG en lien avec les communes participantes, est organisée chaque année. Les droits d'auteur pour le repas de l'Amitié organisé à l'automne concernent cet article budgétaire.
	6281	Concours divers	225,00	219,20	Cet article budgétaire concerne l'adhésion du CCAS à l'UNCCAS.
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION	11 000,00	8 631,68	Prise en charge des frais de transport d'un SDF jusqu'à un centre d'hébergement. Pas de lisibilité sur ce type de dépense. Pas de prévision sur 2023.
	65133	Secours d'urgence	16,50	16,50	14 bons pour des aides alimentaires ont été délivrés en 2022 pour un montant de 880 €. 12 bons avaient été délivrés en 2021 pour un montant de 775 €. 2 aides alimentaires ont été délivrées depuis le début de l'année 2023. Ces aides viennent en complément des aides demandées au département par les assistants sociaux. Il paraît opportun de conserver le budget au vu de la situation économique. Ce budget concerne également les aides financières ponctuelles, sur demande des travailleurs sociaux. 1 aide financière a été attribuée.
	65138	Autres secours (bons alimentaires, aides financières...)	3 500,00	1 342,68	Ce montant concerne une perte concernant un impayé de 2018. Le CCAS n'a plus de reste à recouvrer. Pas de non-valeur à prévoir en 2023.
	6541	Cérames admises en non valeur	22,50	22,50	Plusieurs associations qui sollicitent une subvention ces dernières années n'ont pas encore renouvelées leur demande. Le budget doit être équilibré à celui de 2022.
	65748	Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé (associations)	7 477,50	7 250,00	
		TOTAL DEPENSES	93 926,65	78 325,57	
<b>RECETTES</b>					
Chapitre	Article	LIBELLE	BP 2022	Prévision de CA 2022	OBSERVATIONS
70		PRODUITS DES SERVICES	75 500,00	67 156,58	
	70311	Concession cimetière	6 500,00	8 209,68	En 2022, le bilan des achats et des renouvellements de concessions est le suivant - achat de concessions : 8 cases de columbarium pour 30 ans, 1 concession de 2m2 pièce terre pour 30 ans, 5 concessions de 2 m2 avec caveau pour 30 ans - renouvellements : 2 concessions de 2 m2 pour 10 ans, 2 concessions de 2 m2 pour 15 ans, 4 concessions de 2 m2 pour 30 ans (rappel : 13 nouvelles concessions pour 30 ans achetés en 2021 - 12 renouvellements pour 30 ans, 1 renouvellement pour 15 ans, 1 renouvellement pour 10 ans effectués en 2021. Potentiellement, 14 renouvellements pourraient être activés en 2022 en sachant que le renouvellement des concessions finit par être réalisé dans les 2 ans suivant la date d'expiration). En 2023, 22 concessions pourraient potentiellement être renouvelées. Il est à noter qu'à partir du 1er janvier 2023, les recettes de concessions avec caveau seront intégrées dans un budget annexe, du fait de la nature industrielle et commerciale des prestations (achats soumis à la concurrence). Ces nouvelles dispositions vont générer une diminution des recettes qui vont devoir être comblée par la dotation commune.
	70688	Redevance (repas à domicile)	69 000,00	58 946,90	Cette recette est conditionnée au nombre des repas qui seront livrés et à la probable augmentation du prix d'achat pour le bénéficiaire.
	70688	Redevance (repas intergénérationnels pour les extérieurs)			Cette action n'a pas été reconduite en 2022.
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	13 000,00	13 000,00	
	74741	Participation de la Commune	13 000,00	13 000,00	Il apparaît que la participation de la commune va devoir être augmentée en 2023 du fait de la diminution des recettes de concessions de cimetière (création d'un budget annexe).
	002	EXCEDENT REPORTE	5 443,15	80 156,58	
		TOTAL RECETTES	93 943,15		
		Résultat de 2022		1 831,01	
		Résultat reporté		5 443,15	
		Résultat de clôture 2022		7 274,16	
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>					
Chapitre	Article	LIBELLE	BP 2022	Prévision de CA 2022	OBSERVATIONS
21	2188	Autres immobilisations corporelles	1 770,08	0,00	
		TOTAL	1 770,08		
<b>RECETTES</b>					
Chapitre	Article	LIBELLE	BP 2022	Prévision de CA 2022	OBSERVATIONS
001	001	excédent reporté	1 770,08		
16	1641	Emprunt	0,00		
040	28183	Amortissement Mat. Bureau et Informatique			
		TOTAL	1 770,08		

CCAS - Annexe à la délibération DEL 2023-002  
 Le Président du Conseil d'Administration  
 Christophe PERRY

